

Annonces légales

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2023 à 0,183 € HT pour les Var.

Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire.

Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

AVIS D'ENQUÊTES



COMMUNE DE FREGIUS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de Promenade des Bains : requalification du littoral entre Port Fregius à Fregius et Port Santa-Lucia à Saint-Raphael

ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUCTION portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de piscine, bâtiment et parking municipal.

Par arrêté municipal du 31 août 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis de construire pour le projet de place, bâtiment et parking République, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellie, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boyssere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 12/05/2023 de Monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Fregius, 45, place Formigé à Fregius.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête au lieu suivant :

- Dans les locaux de la Mairie de Fregius situés au 45, place Formigé (siège de l'enquête), de 9h à 17h00, sauf les week-ends et jours fériés et pour le vendredi 03 novembre dernier jour d'enquête, de 9h à 15h30.

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphael situés au 26, place Sadi Carnot, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi.

- De 8h à 12h et de 13h30 à 16h le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Fregius (siège de l'enquête)
Monsieur le Président de la Commission d'enquête – PC Promenade des Bains à Fregius
45, place Formigé - CS 70108 - 83608 FREGIUS Cedex.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Fregius <https://www.ville-fregius.fr/>, dans la rubrique « Enquêtes publiques et concertations ».

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@ville-fregius.fr.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public en mairie de Fregius et en mairie de Saint-Raphael pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

- Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Fregius, en Préfecture du Var et sur le site internet de l'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de l'Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rond-point A. Kari) CS 50133 - 83707 Saint-Raphael Cedex - (Mme Laurence Breus - lbreus@esterelecoteazur-agglo.fr).

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L. 126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Fregius est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête et postérieurement à la délibération du conseil communautaire, sur le permis de construire.



Commune de COGOLIN

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET MODIFICATION N°3 DE DROIT COMMUN DU PLU

Par arrêté n° 2023/016 en date du 2 août 2023, le Maire de la commune de Cogolin a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°3 de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Conformément à l'article R104-35 du code de l'urbanisme, l'autorité environnementale mentionnée à l'article R. 104-21 a décidé de rendre un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale pour la procédure de Modification de droit commun n°3 du PLU de Cogolin. L'avis conforme n°CU-2023-3406 du 13 juin 2023 fait partie du dossier d'enquête publique.

Monsieur Olivier, Riche a été désigné Commissaire Enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Toulon par décision n° E2300002933 en date du 12 juillet 2023.

L'enquête sera déroulée à l'annexe de la Mairie de Cogolin, 5, rue du Général de Gaulle-83310 Cogolin du lundi 11 septembre 2023 à 8h30 au vendredi 13 octobre 2023 à 15h30.

A l'issue de cette enquête et au vu des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal sera appelé à délibérer pour approuver la modification n°3 de droit commun du Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier d'enquête publique est consultable à l'annexe de la Mairie de Cogolin pendant toute la durée de l'enquête, du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00, et le vendredi de 8h30 à 15h30 et sur le site internet www.cogolin.fr.

Un poste informatique sera mis à disposition du public à l'annexe de la mairie. Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions du lundi 11 septembre 2023 à 8h30 au vendredi 13 octobre 2023 à 15h30.

- Sur le registre papier disponible à l'annexe de la Mairie aux horaires d'ouverture habituels.

- Par courrier postal à l'adresse : Monsieur le commissaire enquêteur, « enquête publique modification n°3 du PLU », 2, place de la République 83310 Cogolin.

- Sur le registre dématérialisé disponible sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/4814>.

- Par courriel à l'adresse : enquete-publique-4814@registre-dematerialise.fr.

- Et auprès de l'adresse : enquêteur enquêteur pendant ses permanences organisées à l'annexe de la Mairie, située au 5, rue Général de Gaulle, 83310 Cogolin.

Le commissaire enquêteur recevra le public, à l'annexe de la Mairie, aux jours et horaires suivants :

- Lundi 11 septembre 2023 de 8h30 à 12h00
- Mardi 26 septembre 2023 de 14h00 à 17h00
- Lundi 2 octobre 2023 de 8h30 à 12h00

- Vendredi 13 octobre 2023 de 12h00 à 15h30 (clôture de l'enquête)

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4814> et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toutes les informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées par courriel, auprès de Monsieur le Maire de Cogolin, par courriel à l'adresse suivante : Mairie de Cogolin « enquête publique modification n°3 du PLU » 2, place de la République 83310 Cogolin, ou par téléphone : 04 94 56 65 45.



COMMUNE DE SAINT-RAPHAËL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FREGIUS A FREGIUS ET PORT SANTA-LUCIA A SAINT-RAPHAËL

Enquête publique préalable à la délivrance du permis d'aménager valant permis de démolir portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de promenade des bains sur la totalité du territoire communal et intégrant l'ouvrage de génie civil du Veillat.

Par arrêté municipal du 05 septembre 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis d'aménager valant permis de démolir, portant sur le territoire communal du projet de Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellie, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boyssere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 04/05/2023 de Monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphael, 26, place Sadi Carnot à Saint-Raphael.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphael situés au 26, place Sadi Carnot (siège de l'enquête), de 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi.

- De 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30), sauf jours fériés.

- Dans les locaux de la Mairie de Fregius situés au 45, place Formigé, de 9h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Raphael (siège de l'enquête)
Monsieur le Président de la Commission d'enquête – PA Promenade des Bains à Saint-Raphael
26, place Sadi Carnot - 83700 Saint-Raphael.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Saint-Raphael <https://www.ville-saintraphael.fr/>.

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@ville-saintraphael.fr.

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée au 03 novembre 2023 à 15h30.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphael et en mairie de Fregius pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

- Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Saint-Raphael, en Préfecture du Var et sur le site internet de l'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de l'Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rond-point A. Kari) CS 50133 - 83707 Saint-Raphael Cedex - (Mme Laurence Breus - lbreus@esterelecoteazur-agglo.fr).

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L. 126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Saint-Raphael est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête et postérieurement à la délibération du conseil communautaire, sur le permis d'aménager valant permis de démolir.



COMMUNE DE FREGIUS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de Promenade des Bains : requalification du littoral entre Port Fregius à Fregius et Port Santa-Lucia à Saint-Raphael

ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS D'AMENAGER portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de Promenade des Bains au niveau du pont d'Arciole, sur le territoire fregiusien.

Par arrêté municipal du 31 août 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis d'aménager valant permis de démolir, portant sur le territoire communal du projet de Promenade des Bains au niveau du pont d'Arciole, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellie, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boyssere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 12/05/2023 de Monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Fregius, 45, place Formigé à Fregius.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête au lieu suivant :

- Dans les locaux de la Mairie de Fregius situés au 45, place Formigé (siège de l'enquête), de 9h à 17h, sauf les week-ends et jours fériés et pour le vendredi 03 novembre, dernier jour d'enquête, de 9h à 15h30.

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphael situés au 26, place Sadi Carnot, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi.

- De 8h à 12h et de 13h30 à 16h le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Fregius (siège de l'enquête)
Monsieur le Président de la Commission d'enquête – PA Promenade des Bains à Fregius
45, place Formigé - CS 70108 - 83608 FREGIUS Cedex.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Fregius <https://www.ville-fregius.fr/>, dans la rubrique « Enquêtes publiques et concertations ».

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@ville-fregius.fr.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public en mairie de Fregius et en mairie de Saint-Raphael pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

- Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Fregius, en Préfecture du Var et sur le site internet de l'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de l'Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rond-point A. Kari) CS 50133 - 83707 Saint-Raphael Cedex - (Mme Laurence Breus - lbreus@esterelecoteazur-agglo.fr).

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L. 126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Fregius est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête et postérieurement à la délibération du conseil communautaire, sur le permis d'aménager.



COMMUNE DE SAINT-RAPHAËL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FREGIUS A FREGIUS ET PORT SANTA-LUCIA A SAINT-RAPHAËL

Enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de la création de surfaces de plancher dans l'ouvrage de génie civil du Veillat.

Par arrêté municipal du 05 septembre 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis de construire portant sur la création de surface de plancher dans l'ouvrage du Veillat dans le cadre du projet de Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellie, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boyssere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 04/05/2023 de Monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphael, 26, place Sadi Carnot à Saint-Raphael.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale) correspondant, et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphael situés au 26, place Sadi Carnot (siège de l'enquête), de 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi.

- De 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30), sauf jours fériés.

- Dans les locaux de la Mairie de Fregius situés au 45, place Formigé, de 9h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Raphael (siège de l'enquête)
Monsieur le Président de la Commission d'enquête – PC Promenade des Bains à Saint-Raphael
26, place Sadi Carnot 83700 Saint-Raphael.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Saint-Raphael <https://www.ville-saintraphael.fr/>.

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@ville-saintraphael.fr.

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée le 03 novembre 2023 à 15h30.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphael et en mairie de Fregius pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

- Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Saint-Raphael, en Préfecture du Var et sur le site internet de l'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de l'Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rond-point A. Kari) CS 50133 - 83707 Saint-Raphael Cedex - (Mme Laurence Breus - lbreus@esterelecoteazur-agglo.fr).

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L. 126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Saint-Raphael est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête et postérieurement à la délibération du conseil communautaire, sur le permis de construire.



AGGLOMÉRATION

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FREGIUS A FREGIUS ET PORT SANTA LUCIA A SAINT-RAPHAËL

Enquête publique préalable à la déclaration de projet au titre du code de l'environnement

Par arrêté communal du 08/09/2023, il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration de Projet au titre du Code de l'Environnement pour le projet d'aménagement de la Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 2 octobre 2023 au 3 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellie, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boyssere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 21/07/2023 de Monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Saint-Raphael, 26 place Sadi Carnot à Saint-Raphael.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la mairie de Saint-Raphael situés au 26 place Sadi Carnot (siège de l'enquête), de 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi.

- De 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 3 novembre à 15h30) sauf jours fériés.

- Dans les locaux de la mairie de Fregius situés au 45 place Formigé, de 9h à 17h (sauf le dernier jour de l'enquête le 3 novembre à 15h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Raphael (siège de l'enquête)
Monsieur le commissaire enquêteur - Déclaration de projet Promenade des Bains
26 place Sadi Carnot 83700 SAINT-RAPHAËL

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de l'Estérel Côte d'Azur Agglomération <https://esterelecoteazur-agglo.fr/>.

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@esterelecoteazur-agglo.fr.

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée au 3 novembre 2023 à 15h30.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphael et en mairie de Fregius pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

- Le 2 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 5 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 9 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 3 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30